

Au fil du Catenay

Bulletin municipal de Notre-Dame de l'Isle

n° 3

Au sommaire de ce numéro :

<i>Le mot du maire</i>	<i>p. 1</i>
<i>Rentrée des classes,</i>	<i>p. 2</i>
<i>Création du site internet officiel de la commune,</i>	<i>p. 3</i>
<i>Le mot de la commission « affaires générales »</i>	<i>p. 4</i>
<i>Sur l'agenda de la commune</i>	<i>p. 5</i>
<i>Un élément de notre patrimoine : l'église</i>	<i>p. 6</i>
<i>Le point sur les travaux</i>	<i>p. 7</i>
<i>Le bleuet de France, symbole national du Souvenir</i>	<i>p. 8</i>
<i>Elections sénatoriales du 28 septembre 2014</i>	<i>p. 9</i>
<i>Nature – environnement</i>	<i>p. 10</i>
<i>Actualités communales</i>	<i>p. 11</i>
<i>Foires à tout de juillet</i>	<i>p. 12</i>
<i>Actualités culturelles</i>	<i>p. 13</i>
<i>Vie pratique</i>	<i>p. 15</i>
<i>Informations utiles</i>	<i>p. 16</i>

Chères Isloises et chers Islois,

Ce numéro de « rentrée » vous présente, d'une part, les différents temps forts de l'été sur notre commune et d'autre part les actions opérationnelles mises en œuvre par vos élus et les acteurs de notre territoire.

Ainsi, les « TAP », temps d'activités périscolaires se sont mis en place sous l'autorité de notre SIVOS des îles de la Seine et de la communauté de communes des Andelys et des environs (CCAÉ). N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques qui pourront nous permettre d'améliorer la qualité de l'accueil de nos enfants pour ces animations.

Conformément à nos engagements, j'ai le plaisir de vous annoncer l'ouverture du site internet officiel de notre commune :

<http://notre-dame-de-lisle.fr>.

Je souhaite qu'il réponde à vos attentes et qu'il soit le plus interactif possible. Alors, là aussi, n'hésitez pas à prendre la plume. Merci à Alain Favresse qui a beaucoup œuvré pour ce résultat.

Vous trouverez également un point sur le travail de nos commissions, les projets en cours et de nombreuses informations pratiques.

Sur les rendez-vous à venir,

Concernant les problèmes de sécurité, et afin de vous informer pleinement, nous avons le plaisir de vous inviter une réunion d'information sur le dispositif de prévention « participation citoyenne » et sur les dispositifs de la Zone de Sécurité Prioritaire dont nous faisons partie,

le jeudi 16 octobre
Salle du Clos Galy
à 19h 30.

Puis, vous pourrez participer aux travaux de rénovation du lavoir le 18 octobre. (Si vous souhaitez donner la main, inscrivez-vous en mairie).

Le 24 octobre, nous honorerons les médaillés du travail de notre commune.

Enfin, le 11 novembre nous rendrons hommage aux Illois morts au champ d'honneur lors de la première guerre mondiale. Souvenons-nous de tous ceux qui nous ont légué les valeurs de courage pour la défense de la nation et de la démocratie ainsi que du pacifisme pour une paix perpétuelle.

Thibaut BEAUTÉ

Votre Maire

Rentrée des classes

Mise en place des « TAP »

Depuis la rentrée, ont été mis en place les nouveaux rythmes scolaires. Les élèves ont maintenant cinq matinées et trois après-midi consacrés aux apprentissages scolaires. Le quatrième après-midi étant réservé au "temps d'activités périscolaires" : le TAP.

Ce TAP, mis en place dans chacune des écoles du regroupement pédagogique, est animé par une équipe recrutée par la CCAE. En ce qui concerne Notre-Dame de L'Isle, c'est Daphné Lefèvre qui sera la référente de l'école. Elle sera accompagnée dans sa tâche par plusieurs animateurs spécialisés ou pas. En ce début d'année, la tâche est confiée à Parvati His et Tiphaine Gauthier

Actuellement, ce sont environ 40 élèves qui restent le lundi après-midi pour participer à ces activités, encadrés par les trois animatrices.

A Pressagny l'Orgueilleux, l'accent a été mis sur la continuité, puisque Corinne Laurent et Audrey Saint-Denis les ATSEM de l'école ont été recrutées pour assurer les activités du lundi après midi en plus de Nicolas Blondel, le référent.

Tout semble bien se passer pour l'instant. Vous pourrez bien évidemment nous faire part de vos remarques et de celles de vos enfants concernant ces activités.

L'équipe éducative

Cette année l'école élémentaire de Notre-Dame de l'Isle accueillera 70 élèves, répartis dans trois classes, tandis que l'école maternelle de Pressagny l'Orgueilleux ouvrira ses deux classes de maternelle à une quarantaine d'élèves.

Les équipes enseignantes :

Notre-Dame de l'Isle.

- Mme Lunel, directrice : CP / CE1
- Mme Sakho Challis : CE2 / CM1
- Mmes Rognon et Melle Divan : CM1 / CM2

Pressagny l'Orgueilleux :

- Mme Varnière, directrice : Moyenne et Grande section (MS/GS)
- Mme Drouet : Tous petits, Petits et Moyens (TPS/MS/GS)

À Pressagny, les enseignantes sont épaulées par deux ATSEM : Mme Laurent Leray et Melle Saint Denis

Participation aux transports scolaires

Les transports scolaires sont gérés pas la CCAE facturés à la commune sur la base suivante

- 25 euros pour les élèves des écoles,
- 147 euros pour les lycéens,
- 105 euros pour les collégiens,

L'an passé la commune a pris en charge l'intégralité des frais de transport des enfants du primaire car ils sont liés au regroupement pédagogique intercommunal (RPI) qui associe les écoles de Notre-Dame de l'Isle et de Pressagny l'Orgueilleux.

Ainsi, les familles de collégiens et de lycéens s'acquittaient de la totalité des frais puis étaient remboursées d'une participation à hauteur de 50 euros par enfant. Le coût global de l'opération pour la commune s'était élevé à 875 euros.

Cette année, le conseil municipal, par son vote du 20 juin 2014, a décidé de maintenir la gratuité du transport pour les élèves de primaire et de ne laisser à la charge des familles, pour le transport collégiens et lycéens, qu'une participation forfaitaire de 50 euros, versée par les parents au moment de l'inscription. La différence (soit 97 € pour les lycéens et 55€ pour les collégiens) sera prise en charge par la commune et directement réglée à l'organisme gestionnaire.

Bourses d'étude

Plusieurs organismes peuvent accompagner financièrement la scolarité de vos enfants, du collège à l'université. Les bourses départementales, en particulier, peuvent venir en complément des dispositifs financés par l'État.

Pour pouvoir bénéficier de ces dispositifs, il est impératif de respecter les dates de dépôt de dossier, qui diffèrent selon le niveau d'études.

Pour tout savoir sur les conditions d'attribution des bourses, consultez sur le site de la commune, onglet « Jeunes et scolarité », rubrique « informations scolaires » / « bourses scolaires ».

Vous y trouverez également les formulaires de demande à télécharger, le cas échéant, pour les bourses départementales et internationales.

Création du site officiel de la commune

Après plusieurs mois de réflexion, de construction et de mise en forme, le site internet « officiel » de Notre-Dame de l'Isle voit enfin le jour sous l'adresse :

<http://notre-dame-de-lisle.fr>

On y trouvera des informations sur l'actualité de la commune à destination de ses habitants, mais aussi de tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin à ce qui se passe à Notre-Dame de l'Isle.



La mise en service du site internet répond à une volonté de transparence : on pourra y consulter les comptes rendus des conseils municipaux, ainsi que la version numérique téléchargeable du bulletin municipal. Par ailleurs, les avis d'enquêtes publiques, les communications des commissions pourront, le cas échéant, faire l'objet de rubriques temporaires.

Interface pratique, le site propose un accès facilité aux formulaires réglementaires et permet de préparer certaines démarches avant passage en mairie, voire de les entreprendre à distance, (état civil, inscription sur les listes électorales, recensement militaire). Des liens avec certains services de l'Etat sont également proposés, dans un souci d'efficacité et de simplification des tâches administratives.

Le site se donne aussi comme un outil d'aide et d'information au service du citoyen. L'onglet « vie quotidienne » apporte, par exemple, toutes les précisions utiles sur les services postaux, d'ad-

duction d'eau, de collecte des déchets, de transports, etc. Une place est également réservée aux associations et aux services sociaux, dont on découvrira un annuaire sous l'onglet « associations / solidarité ». Les jeunes et la scolarité ne sont pas en reste et l'on trouvera sous l'étiquette « informations scolarité » du menu déroulant toutes les informations utiles en matière de bourses d'études (jusqu'à l'université) et de rythmes scolaires.

Organisé en grandes rubriques repérables par des onglets sur la page d'accueil, le site encourage le visiteur à la découverte, en tous les sens du terme. Découverte par l'internaute des services et informations ; découverte aussi, par les promeneurs, du village réel, facilitée par des cartes et des itinéraires d'accès.

Ainsi, le site internet est un formidable vecteur de promotion de la commune au-delà de ses frontières. Les rubriques « tourisme », « histoire et patrimoine », « événements culturels » participent à la mise en valeur de notre village, mais aussi de son environnement naturel et de ses activités culturelles.

Un site interactif.

La présentation actuelle du site et de ses contenus n'est pas figée. Elle est au contraire appelée à évoluer, à se compléter, grâce, notamment, à la participation de ses usagers.

Si vous désirez faire un commentaire ou nous faire part d'informations qui pourraient intéresser nos concitoyens, n'hésitez pas à nous écrire via le formulaire présent sous l'onglet « contact ».

Une boîte à idées vous est ouverte

Vos propositions seront étudiées attentivement et vous serez avertis de la suite que le conseil donnera à celles-ci...

Un grand merci au développeur du site internet « officiel » de Notre-Dame de l'Isle, Alain Favresse, qui en sera aussi le webmestre et le modérateur.

Le mot de la commission des affaires générales

Location de la salle des fêtes du Clos Galy

Par sa délibération en date du 26 septembre dernier, le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs de location de la salle des fêtes. Ceux-ci sont désormais fixés comme suit :

- **Pour les habitants de la commune :**

Location à la journée : **60 €**

Location d'une nuit : **110 €**

Location le weekend : **250 €**

- **Pour les habitants extérieurs à la commune :**

Location à la journée : **100 €**

Location d'une nuit : **190 €**

Location le weekend : **380 €**

- **Pour les Associations domiciliées à Notre-Dame de l'Isle (hors Comité des fêtes) :**

Location gratuite d'une journée ou soirée deux fois par an maximum.

- **Pour les Associations non domiciliées à Notre-Dame de l'Isle :**

Location à la journée : **80 €**

Location d'une nuit : **150 €**

Une caution de 1000 € sera demandée pour toute location. La location à la journée ou à la nuit ne s'entend qu'en semaine.

Le détail des horaires, le contrat de location et le règlement intérieur pour l'utilisation de la salle sont consultables en mairie. Une version téléchargeable sera bientôt disponible sur le site officiel de la commune : <http://notre-dame-de-lisle.fr>

La **location de vaisselle** reste du ressort du Comité des fêtes, qui vous proposera un contrat spécifique.

La décision de modifier les conditions tarifaires d'accès à la salle communale se justifie tout d'abord par l'ancienneté du tarif pratiqué.

De fait, celui-ci n'a pas augmenté depuis sa mise en service en 1992.

Un réajustement était donc nécessaire pour assurer l'entretien régulier des équipements (voir page suivante) et permettre la poursuite des investissements.

Malgré la révision du tarif, l'accès à la salle du Clos Galy reste dans la moyenne des prix pratiqués dans les communes avoisinantes.

Tous les contrats signés avant l'entrée en vigueur des nouvelles conditions restent sur les anciens prix.

Recensement INSEE 2015

Début 2015, Notre Dame de l'Isle sera concerné par le recensement de la population. Celui-ci aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015.

Merci de réserver le meilleur accueil aux agents recenseurs lors de leur visite.

Le recensement, à quoi ça sert ?

Ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transports... autant de projets qui nécessitent une connaissance fine de la population de chaque commune. C'est grâce au recensement que son évolution peut être mesurée.

Le recensement, comment ça marche ?

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet les questionnaires et convient d'un rendez-vous pour les récupérer. Ensuite ? C'est l'Insee qui travaille pour analyser toutes les données !

Source INSEE, site : <http://www.le-recensement-et-moi.fr>, à consulter pour en savoir plus.

Afin de faciliter le travail des agents recenseurs, les habitants pourront répondre par internet.

Mme Pascale Billard, a été désignée par le conseil pour assurer la mission de coordinatrice communale du recensement.

Sur l'agenda de la commune

Remise de la médaille du travail

Nous honorerons les islois récipiendaires de la médaille d'honneur du travail le **Vendredi 24 octobre**. Rendez-vous **en mairie à 19h 30**.

La cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur.

Sécurité, Participation citoyenne et Zone de Sécurité Prioritaire

La municipalité et la brigade de Gendarmerie des Andelys invitent les habitants de Notre-Dame de l'Isle à une réunion d'information sur le dispositif de prévention « participation citoyenne » et sur le fonctionnement de la Zone de Sécurité Prioritaire (Vidéo-protection)

le jeudi 16 octobre
Salle du Clos Galy
à 19h 30

Ce dispositif repose sur le partenariat entre la mairie, la gendarmerie et les habitants pour renforcer la sécurité des personnes et des biens sur le territoire de la commune.

Bibliothèque : appel aux bénévoles

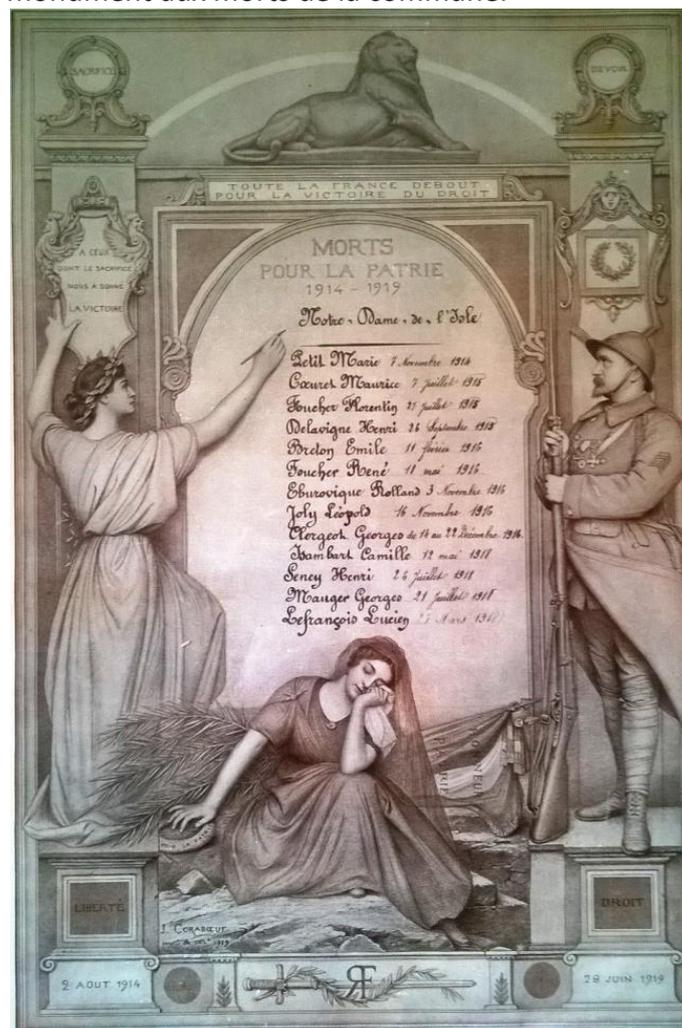
Notre bibliothèque est affiliée au réseau des bibliothèques départementales de prêt de l'Eure. Ainsi, nous pouvons bénéficier d'un renouvellement du stock d'ouvrages proposés plusieurs fois dans l'année. Dans le même temps, la commune investit dans l'achat d'ouvrages pour augmenter peu à peu son fond propre.

Pour l'instant, une seule personne (Mme Drouault) s'occupe de cette structure bénévolement. C'est une charge lourde! Aussi, afin de pouvoir améliorer le service tant dans sa gestion que dans l'amplitude de ses horaires d'ouverture au public, nous avons le désir de créer une véritable équipe d'animation pour notre bibliothèque !

Si vous aimez les livres et le contact avec le public, si vous pouvez donner quelques heures de votre temps à votre commune, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la mairie.

Cérémonie du 11 novembre

En cette première année du centenaire de la Grande Guerre, le conseil municipal a souhaité rendre hommage aux Islois tombés au champ d'honneur, en commandant la réfection du monument aux morts de la commune.



Diplôme aux morts pour la Patrie de la Première Guerre mondiale, gravure de Jean Coraboeuf, 1919, Mairie de Notre-Dame de l'Isle.

Rendez-vous à onze heures en mairie pour une cérémonie, une marche et un dépôt de gerbe au pied du monument aux morts.

A cette occasion, la bibliothèque municipale se propose d'organiser une exposition dans le hall de la mairie. Nous renouvelons donc notre appel à tous ceux qui pourraient nous aider à rassembler des traces de cette époque troublée : photos, journaux, cartes postales, objets civils et militaires, ...

Un élément de notre patrimoine : l'église paroissiale Notre-Dame

**« ...de loin, à dix lieues à la ronde, ce n'était qu'une église résumant la ville, la représentant, parlant d'elle et pour elle aux lointains... »
Marcel Proust, Du côté de chez Swann**

Si l'église de Notre-Dame de l'Isle est effectivement un marqueur visuel tout autant que sonore, son intérêt historique et patrimonial n'échappe pas aux Isoises et aux Isois.

La tradition, des vestiges trouvés dans les champs alentour, l'existence d'un vaste cimetière mérovingien attestent que, dans les premiers siècles, il y eut une véritable bourgade. C'est sur les restes d'un sanctuaire qu'est érigée l'église actuelle.

Avant d'y entrer, on peut apercevoir sur l'archivolte de la porte, bien que pour l'instant barrée par une poutre transversale, des étoiles à quatre branches. Ce sont les mêmes que l'on retrouve à l'entrée de la chapelle Sainte-Geneviève de Pressagny-le-Val et, d'après la Société d'Etudes Diverses de Louviers, ces décors sont considérés comme datant de la première moitié du XI^{ème} siècle.

La clé qui permet de pénétrer dans l'église est imposante, comme dans la plupart des églises de la même période. Les personnes qui ont l'occasion de tenir ces clés en main sont toujours fières de les utiliser car il ne s'agit pas de n'importe quel édifice. Elles participent d'une croyance populaire forte qui les rattache aux clés de Saint Pierre qui ouvrent les portes du Paradis.

Du XI^{ème} également : la nef avec sa voûte lambrissée. Cette technique fut par la suite déve-



loppée jusqu'au XVI^{ème} siècle par les charpentiers. Particulièrement utilisée en Normandie, elle permet de disposer de surfaces plus importantes et de bénéficier ainsi d'une excellente acoustique. Les mélomanes ont encore récemment pu en apprécier la qualité lors du concert donné le 23 août dernier.

Le chœur, du XVI^{ème}, précédé d'une travée en voûte d'ogives, s'appuie sur des chapiteaux romans qui donnent à l'ensemble beaucoup d'élégance.

Enfin, entre nef et chœur, la tour du clocher, carrée, date du XIII^{ème} et abrite trois cloches : Marie-Catherine, Marie-Françoise et Guillemine-Jeanne dont nous aurons l'occasion de reparler dans un autre bulletin.

En conclusion tous ces éléments montrent le grand intérêt architectural de notre église qui mériterait pour sa restauration l'obtention d'aides diverses, ce à quoi le Conseil Municipal s'emploie.

Ils ne manquent pas de caquet !

Vous vous êtes souvent demandé comment pouvait s'appeler l'avancée couverte devant le porche de l'église du village ?

Des esprits malicieux lui ont donné le nom de *caquetoir*...

On en trouve en Sologne en Franche-Comté et en Normandie ; il abrite ceux qui hésitent à entrer dans l'église, souvent des hommes, qui attendent la fin de l'office.

Que font-ils ? Ils parlent, discutent, jacassent... D'où ce joli nom de *caquetoir*, dans certaines régions on est plus pernecieux en utilisant le terme de *galinière* (poulailler). C'est pour le moins galant !

Il faut remonter au XVI^{ème} s. pour trouver l'origine de ces constructions.

A Notre-Dame de l'Isle, il est particulièrement confortable : il est doté de bancs en pierre.

Le point sur les travaux

La rentrée est l'occasion de faire un point sur les actions et les chantiers engagés.

Des travaux ont été réalisés à l'école et à la salle des Fêtes du clos Galy.

Où en sommes-nous à ce jour ?

Ecole.

La réfection du bloc sanitaire extérieur a débuté début août et s'achèvera courant octobre.

Rappelons ici qu'une partie des travaux a été assurée par des membres du Conseil Municipal sur base de bénévolat et en fonction de leur disponibilité. Ils ont, en l'occurrence, réalisé la préparation des supports, la mise en peinture et la pose du carrelage et des joints.

Il a été fait appel à des professionnels pour les travaux techniques et de sécurité :

- **Plomberie** : Démontage et renforcement du support de l'urinoir et sa mise à hauteur pour permettre son utilisation par les enfants de primaire.
Ce sera également l'occasion de vérifier la totalité des installations en eau et chauffage de l'ensemble des bâtiments de l'école (début octobre).

- **Electricité** : Mise aux normes de l'installation de chauffage, du bloc sanitaire et remplacement des chauffages « hors d'âge » et fortement consommateurs d'énergie.
- **Menuiserie** : Remplacement de la porte et du bâti de la porte d'accès au bloc sanitaire, rongée par le temps et les intempéries.
L'installation d'un bloc porte en PVC a été retenue.

Salle du clos Galy.

Remise en état, remplacement et motorisation des volets roulants.

L'installation électrique et la mise en place des menuiseries doit intervenir d'ici à la fin de l'année, selon les délais de réception des matériels.

Travaux du lavoir.

Afin d'optimiser le chantier et d'assurer une bonne coordination entre l'approvisionnement des matériaux, la disponibilité des bénévoles et des coordinateurs, **le chantier du lavoir est reporté au 18 octobre.**

Un premier contrôle des mètres a eu lieu le 20 septembre.



Ecole : sanitaires avant réfection



Ecole : pendant les travaux



Ecole : travaux achevés

Le bleuet de France, symbole national du Souvenir

Comme nous vous l'indiquions dans le précédent numéro du *Fil du Catenay*, le bleuet des champs (*Centaurea cyanus* pour les botanistes) est devenu le symbole des anciens combattants et victimes de guerre sous l'emblème du « Bleuet de France ».

Ainsi chaque année, il est fait appel à votre générosité par l'intermédiaire de l'Œuvre Nationale du Bleuet de France (ONBF) à l'occasion des commémorations nationales du 8 mai et du 11 novembre.

L'histoire de la création du Bleuet de France débute au sortir de la Première Guerre mondiale qui laisse derrière elle plus de 20 millions de blessés et d'invalides. Certains, gravement mutilés, ne peuvent plus travailler et trouvent un secours auprès de l'Institution Nationale des Invalides.

Aux origines du Bleuet de France, deux femmes de leur temps à l'écoute des souffrances de leurs contemporains : Charlotte Malleterre (fille du commandant de l'Hôtel national des Invalides) et Suzanne Leenhardt, toutes deux infirmières au sein de l'Institution et qui souhaitaient venir en aide aux mutilés de la Première Guerre. A cette fin, elles créent, dès 1925, un atelier pour les pensionnaires des Invalides dans lequel ils confectionnaient des fleurs de Bleuet en tissu. Cette activité était censée les aider à reprendre goût à la vie et subvenir en partie à leurs besoins grâce à la vente des objets fabriqués. C'est dans ce contexte que le Bleuet de France voit le jour.

Cette fleur sauvage est choisie pour incarner le symbole national du Souvenir, mais pourquoi ? Plusieurs hypothèses existent :

- Ce serait un héritage des tranchées, un souvenir de ces jeunes nouveaux soldats arrivés dans leur uniforme bleu horizon et baptisés « bleuets » par leurs aînés les Poilus,
- Une fleur des champs, dans le chaos des

hommes, puisque le bleuet, malgré l'horreur des tranchées, a continué de pousser sur les champs de bataille,

- Un hommage au bleu, couleur de la Nation, première couleur du drapeau tricolore.

Bientôt cette initiative se développe et prend une dimension nationale : la Nation veut témoigner de sa reconnaissance et venir en aide à ces hommes qui ont sacrifié leur jeunesse à défendre la France.

C'est pourquoi, il est décidé à l'occasion du 11 novembre 1934, de vendre, pour la première fois, les fleurs de bleuet, fabriquées par les anciens combattants, sur la voie publique dans la capitale : 128 000 fleurs seront vendues !

Dorénavant, lorsque vous verrez un bleuet, ayez une pensée pour tous ces hommes qui ont donné leur vie pour la paix et la fraternité.

Rappelons (voir bulletin municipal n°2) que le bleuet, symbole de paix et de fraternité, est aussi une plante menacée, qui fait l'objet d'une campagne de protection. Alors, quand vous le verrez reflorir au printemps prochain, ouvrez l'œil : prenez-le en photo, notez sa localisation (commune, lieu dit, ...) et envoyez la photo à :

bleuet-sauvage@cg27.fr

Attention de bien identifier le bleuet des champs (espèce sauvage) et non le bleuet horticole.

Le sauvage est toujours bleu et à fleur simple.

Pour en savoir plus :

<http://www.bleuetdefrance.fr>

<http://www.cren-haute-normandie.com>

<http://www.eure-en-ligne.fr/environnement/messicole>

Elections sénatoriales du 28 septembre 2014

Le 28 septembre 2014 ont eu lieu les élections sénatoriales. Ces élections passent souvent inaperçues, d'une part, parce que ce sont des élections partielles (le Sénat est renouvelable par moitié tous les trois ans) et d'autre part parce que les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect, c'est-à-dire par des « représentants » ou « grands électeurs » qui sont eux-mêmes des élus : députés et sénateurs de la circonscription, conseillers régionaux et délégués des conseils municipaux.

Les délégués des conseils municipaux représentent 95 % des électeurs des sénateurs. Chaque municipalité en élit un certain nombre, proportionnel au nombre de ses habitants. A l'échelle du département, le Collège électoral des sénateurs représente un peu plus de 1 800 représentants.

Une fois élus, les délégués ont obligation d'aller voter, même si des suppléants sont prévus. Si le motif de leur absence n'est pas jugé légitime, ils encourrent une amende de 100 euros.

Le conseil municipal de Notre-Dame de l'Isle a désigné par un vote trois délégués : Catherine Lasserre de la Brosse, Christophe Lacaille et Thibaut Beauté.

Pour la première fois en 2014, l'élection s'est déroulée au scrutin proportionnel de liste à un tour. Ont été élus :

- Hervé Maurey, sénateur sortant, maire de Bernay (UDI-UC)
- Nicole Duranton, conseillère régionale et vice-présidente de l'agglomération d'Evreux (UDI-UC)
- Ladislav Poniowski, sénateur sortant (UMP)

Les missions du sénat

Les débats sur les pouvoirs et l'utilité du Sénat ne sont pas récents, de même que ceux qui visent à redéfinir les contours et prérogatives des collecti-

vités territoriales. Il suffit de rappeler que la démission du Général de Gaulle de ses fonctions de président de la République est intervenue à la suite du référendum sur « le projet de loi relatif à la création de régions et à la rénovation du Sénat » du 27 avril 1969.

Le Sénat a le pouvoir de modifier les lois votées par l'Assemblée Nationale par des amendements. Pour qu'un projet de loi soit adopté, il faut que le texte soit voté dans les mêmes termes par les deux assemblées, sauf si le gouvernement donne le dernier mot à l'Assemblée Nationale, après l'échec de la commission mixte paritaire, chargée de mettre d'accord les membres des deux assemblées. Par ailleurs, le Sénat, comme l'Assemblée Nationale, conserve l'initiative législative, c'est-à-dire le pouvoir de proposer des textes de loi qui seront débattus par les deux assemblées.

Le contrôle du gouvernement est, à côté du vote de la loi, la deuxième grande fonction du Sénat. Les actions de contrôle prennent la forme de questions, rapports, débats, et couvrent l'ensemble des champs de l'activité publique.

Le Sénat a en outre reçu de la Constitution la mission spécifique « *d'assurer la représentation des collectivités territoriales de la République* » (art. 24). A ce titre, la révision constitutionnelle du 28 mars 2003 précise que les projets de loi « *ayant pour principal objet l'organisation des collectivités territoriales* » doivent désormais être soumis en premier lieu au Sénat (article 39, alinéa 2, de la Constitution).

Enfin, le Président du Sénat est le garant de la continuité de la République. Il exerce provisoirement les fonctions de Président de la République si celui-ci est empêché, s'il démissionne ou vient à mourir ; il remplace alors le Président à l'Élysée, sans toutefois disposer du pouvoir de dissoudre l'Assemblée nationale, ni d'organiser de référendum. L'intérim dure environ 50 jours, le temps de procéder à l'élection d'un nouveau président.

Pour en savoir plus : www.senat.fr

Nature - Environnement

Terralys : une menace pour l'environnement

Terralys, une filiale de Suez Environnement prévoit d'étendre son activité. Ce spécialiste du traitement des déchets organiques collecte les boues et fumiers (lisier, boues d'épuration), mais aussi une partie des ordures ménagères, de l'agro-alimentaire, les déchets verts et également des déchets carnés.

Le Directeur Général de cette société est un poète. Il écrit dans sa brochure : « le sol est l'épiderme de la Terre. Cette couche mince et fragile a été mise à mal au cours des dernières décennies ».

Un projet d'extension du centre de transformation des déchets verts en compost pour l'agriculture, situé près des Andelys, fait polémique. S'il était adopté, les quantités traitées passeraient de 18 à 60 000 tonnes.

Le préfet de l'Eure a donné son autorisation pour l'agrandissement de ce centre, mais aussi pour l'épandage dans les champs des produits de recyclage.

Une décision contestée par les élus d'Europe Ecologie Les Verts (EELV), mais également par le député de l'Eure Franck Gilard et, plus généralement, par tous les élus de l'union des maires du canton.

Selon les écologistes, les déchets d'origine animale comporteront des antibiotiques. D'autres déchets pourraient contenir des métaux lourds, des polluants et des plastiques.

En somme, ce territoire deviendra la poubelle de la Normandie et de la région parisienne.

De plus, selon les verts, l'exploitation entrainera une augmentation du trafic, avec une noria de poids lourds venant décharger les déchets sur place.

Ce centre de transformation est implanté à 5 km d'une perle touristique « Château Gaillard ».

De nombreuses associations s'élèvent contre ce projet.

Les maires des communes proches de Cuverville et de l'ensemble du canton — dont de Notre-Dame de l'Isle — ont envoyé un courrier de recours gracieux pour demander l'annulation de l'arrêté préfectoral autorisant l'extension de cette plateforme de compostage de la société Terralys. Ils demandent également que soit reconsidérée l'autorisation d'épandage de boues produites et recyclées sur le site installé depuis 2009 dans la région.

Pour plus d'informations :

www.limpartial-andelys.fr et

<http://advg.over-blog.com/faed>, le blog de l'association ADVG (Association de Défense de la vallée du Gambon)

Maison des associations,
rue Maurice Delarue
27700 Les Andelys.

Mise en place du réseau Natura 2000

Participez à la sauvegarde de votre environnement en vous inscrivant à la charte Natura 2000.

Celle-ci apporte des financements nécessaires à l'entretien des espaces et des milieux naturels. Que vous soyez propriétaire, exploitant agricole ou simple usager de la nature, vous pouvez agir concrètement pour la préservation des espèces menacées.

Une cartographie des espaces Natura 2000 sur la commune est en cours.

Pour plus de précisions, consultez le document joint au *Catenay* n°3 ou contactez Marie Delaplace, animatrice Natura 2000, par mail : marie.delaplace@seine-eure.com ou par téléphone au 02.32.09.37.71

Actualités communales

Course cycliste du 27 juillet

Les abords vallonnés de Notre-Dame de l'Isle offrent un terrain de course très prisé des cyclistes. La dernière en date s'est tenue le 27 juillet 2014. Organisée par le CSL (Cyclo Sport Vernonnais), elle a vu s'affronter des coureurs de tous âges et de tous niveaux, dont une trentaine de cyclistes de première catégorie (c'est-à-dire dans les 300 premiers au classement national) et une soixantaine de « grands sportifs » (séniors).

Le départ a été donné Rue de l'Eglise, sous un soleil radieux, à 14h00 pour les 1^{ère} et 2^{ème} catégories et aux alentours de 16h00 pour les autres catégories, dont les 13/14 ans.



Le circuit de 5,9 kms a été emprunté respectivement 14, 12 et 10 fois selon les catégories, pour un total compris entre 59 et plus de 82 km parcourus.

Palmarès et détails sur les sites du CSL Vernon (cslvernon.e-monsite.com) et de l'Ufolep 27 (ufolep27-ctdcyclo.e-monsite.com)

Concours de dessins



Comme chaque année, les enfants des écoles ont participé au traditionnel concours de dessin organisé cette fois par Mme Samantha Boucher (déléguée des parents d'élèves).

Autour du thème des poissons, les enfants ont présenté des œuvres riches en couleurs qu'il a été bien difficile de départager pour attribuer les récompenses dédiées



à chaque niveau.

La remise des prix, qui devait initialement se tenir lors de la fête des enfants du 29 juin a dû être reportée pour cause de pluie. Elle finalement eu lieu le 3 juillet, à la salle du Clos Galy, autour d'un petit goûter.

Tous les dessins (même les non primés) auraient mérité d'être publiés, tant les enfants se sont appliqués! Ci-dessus, une sélection des productions des GS et des CM2, ci-dessous des CP et des CE1 (voir les autres dessins p.14).



Foires à tout des 6 et 13 juillet sous l'eau et sans feu d'artifice

La Foire à tout de notre commune attire généralement entre 100-150 exposants et plusieurs centaines de chineurs. Une rencontre toujours prisée par des passionnés d'objets rares, insolites.

Les collectionneurs se réjouissent, les petits malins se frottent les mains convaincus qu'ils vont faire l'affaire du siècle....

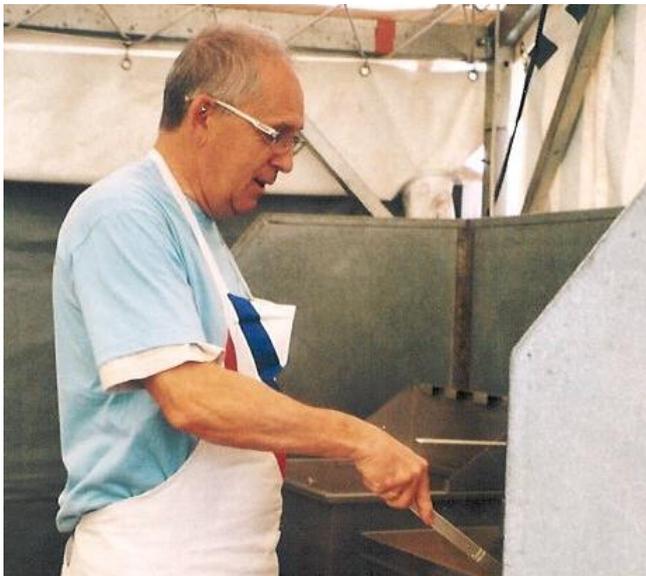
Le cadre est enchanteur, au bord de l'eau.

Le rêve...

Mais c'était sans compter la météo.

Les 6 et 13 juillet elle n'était pas au rendez-vous... Plus exactement, la pluie les nuages et les températures automnales, en revanche, étaient bien là !

Les exposants avaient décampé dès le début de la matinée du 6 juillet, quant au 13, malgré la gratuité proposée aux courageux... il n'y avait pas foule.



La bonne humeur de M. le maire aux fourneaux n'a pas permis de donner la frite aux participants et aux visiteurs.

Saluons le dévouement des 42 bénévoles qui ont assuré l'organisation, la restauration et le service d'ordre.

Tout en pataugeant dans un terrain détrempé, ils ont assuré le bon déroulement de ces deux journées.

Rendez vous l'année prochaine dans la bonne humeur.

Programme du comité des fêtes

Sans attendre l'année prochaine et le retour du beau temps, signalons la suite du programme du comité ses fêtes pour la fin 2014 et le début 2015

SAMEDI 04 OCTOBRE 2014 MOULES FRITES

SAMEDI 15 NOVEMBRE 2014 COUSCOUS

SAMEDI 15 JANVIER 2015 CHOUROUTE

Et en mars, un dimanche après-midi,

THE DANSANT

Réservations auprès de :

Mme Denise Regnault : 02.32.52.63.60

Mme Marguerite Potin : 02.32.52.62.89

Salle du Clos Galy, Pressagny-le-val

Avant-première théâtrale à Notre-Dame de l'Isle

La représentation de « Miroir d'Elles » qui s'est tenu le vendredi 27 juin sous le chapiteau en bord de Seine a recueilli de nombreux applaudissements. En témoignent ces mots de spectateurs, notés sur le livre d'or du spectacle : « Beau discours pour les femmes et tant pis pour les hommes » ; « Bravo pour ces interprétations multiples. A bientôt » ; « De très beaux portraits de femmes prêts à conquérir Paris »...

La comédienne, Marie-Laure Favry, a particulièrement apprécié l'accueil qu'ont réservé les Isois à sa prestation : « Ce vendredi 27 juin, j'ai croisé dans mon « Miroir d'Elles » des spectateurs attentifs, amusés, étonnés, émus. De jolies réflexions partagées avec les Isoises et les Isois que je remercie de leurs encouragements pour Paris. Mais... je reviendrai pour d'autres aventures en « bord de scène »!

Construit autour de textes d'auteurs contemporains, dont Franca Rame et Dario Fo ou Jean-Gabriel Nordmann, « Miroir d'Elles » décline de courts portraits, sous forme de monologues, tour à tour drôles, tragiques, tendres et graves,

qui sont tous des témoignages, des fragments de vie de femmes.



Ceux qui ont apprécié ce spectacle pourront aller le voir une nouvelle fois à Paris jusqu'au 9 novembre au Théâtre de l'Aire Falguière, 55, rue de la Procession, dans le 15ème arrondissement (métro Pasteur).

Réservations : resa.airefalguiere@orange.fr ou tél. : 01.56.58.02.32
À partir de 15 ans.

Les Isois exposent



Du 3 au 13 septembre 2014, au musée de Gwangju, en Corée du Sud, l'exposition collective « Garden of Flame » a réuni les œuvres de femmes artistes de douze pays différents. Muriel Baumgartner (l'une des deux artistes françaises, avec Pascale Parrein), a présenté un travail de gravures brodées avec fil et crin de cheval.

Le propos de l'exposition, « le jardin de la flamme », visait à exprimer le rôle social des femmes, leur créativité, à travers leurs œuvres d'art. Ainsi, le jardin est l'endroit où la féminité et l'émotion sont réunies et s'épanouissent, tandis que la flamme représente l'énergie inébranlable des femmes.

Une soirée à Prague

Le concert, donné le 23 août dernier, dans le cadre du festival « Musique de Chambre à Giverny » a permis aux nombreux spectateurs présents dans l'Eglise de Notre-Dame de l'Isle d'apprécier une prestation de très grande qualité. Cette « soirée à Prague » a plongé l'auditoire

dans l'atmosphère musicale tchèque de la fin du XIXème siècle et du début du XXème.

Retrouvez le programme et les musiciens de cet événement sur le site : musiqueagiverny.fr

Places disponibles en piano



À vous de jouer !

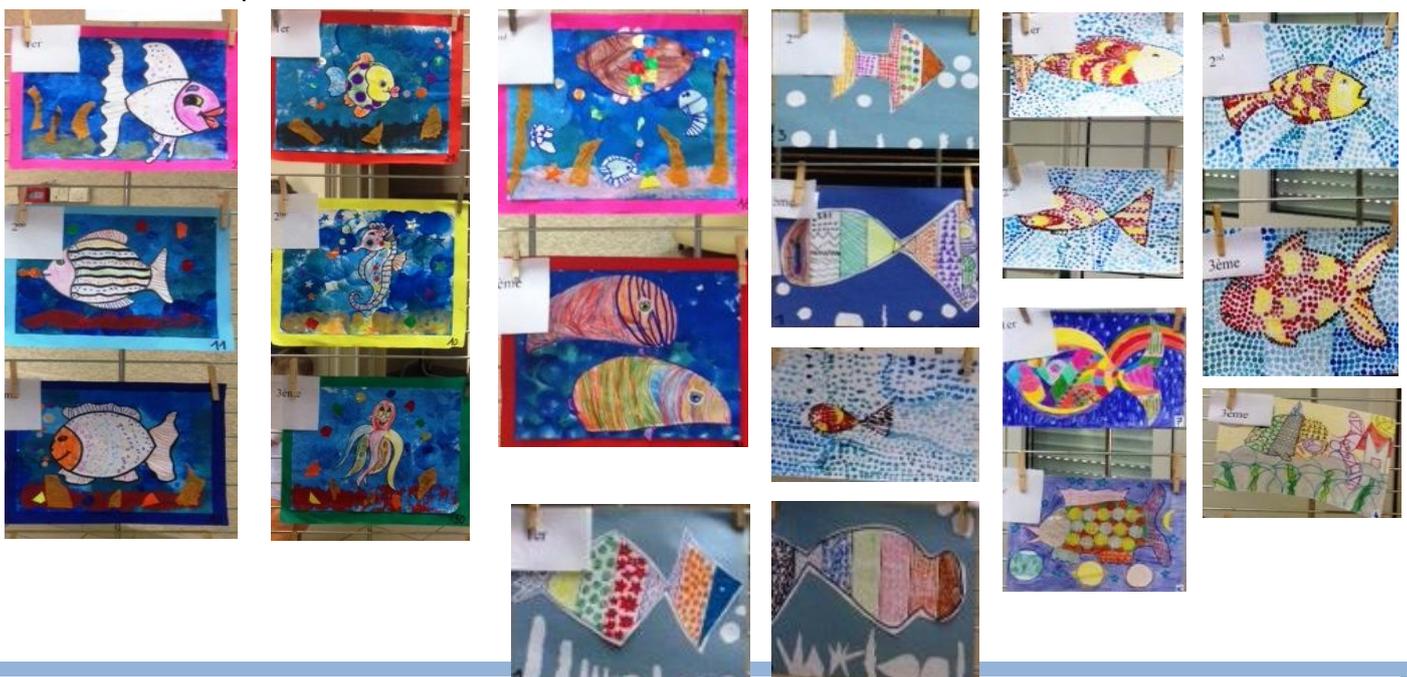
Si vous souhaitez apprendre ou vous perfectionner au piano — méthode classique ou musique actuelle — des places restent disponibles.

Rendez-vous le mardi
à partir de 17 h
à la salle de l'association,
12 rue du Clos Galy
à l'école de Pressagny-le-Val.

Le président de l'A.I.S.L.C.
Denis Garnier au 02.32.52.57.67

Palmarès des dessins d'enfants (suite)

Merci aux enfants pour ces belles couleurs et félicitations à tous !



Vie pratique - Réglementation

Vous envisagez de rénover votre maison ? Construire ? Changer votre chaudière ? Investir dans les énergies renouvelables ? Ou simplement faire des économies grâce à des gestes économes ?
Vous hésitez sur le choix d'un prestataire ? d'une étude ? d'une solution ?

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Eure (ALEC 27), association loi 1901, soutenue par la Région Haute-Normandie, le département de l'Eure et l'Agence De l'Environnement et la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) vous conseille et vous accompagne dans vos tous projets.

Contactez Loïc Gaudoin, conseiller Info-énergie au 02.32.59.25.70
ou rendez vous dans votre agence locale :

20, rue du Maréchal Foch
27400 Louviers

Email : eie@alec27.fr / Site : www.alec27.fr



Usage des appareils bruyants

L'usage des outils et appareils bruyants (tronçonneuses, tondeuses à gazon, etc.) est réglementé par arrêté préfectoral.

Voici les plages horaires où leur utilisation est autorisée :

- Les jours ouvrables de 8h 30 à 19h 30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15 à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Feux de jardin

Les feux de jardin sont réglementés par arrêté préfectoral.

Ceux-ci sont autorisés
du 15 octobre au 15 mars uniquement.

Il convient, naturellement, de prendre les précautions nécessaires pour ne pas gêner le voisinage et éviter les risques d'incendie (attention, en particulier, au vent).

Élagage et entretien des cours d'eau

La réglementation impose aux propriétaires d'arbres débordant sur la voie publique de les élaguer régulièrement afin qu'ils n'entravent pas la circulation des piétons ou des véhicules.

De même, les branches ne doivent pas entrer en contact avec les lignes électriques ou du réseau téléphonique.

Il appartient aux riverains d'entretenir le lit du Catenay pour permettre son flux normal. La préservation de la qualité des eaux est de la responsabilité de chacun.

DÉCHÈTERIE D'AUBEVOYE

Attention ! passage à l'horaire d'hiver depuis le
1^{er} octobre.



**DÉCHÈTERIE
D'AUBEVOYE**
3, rue de l'étang :
02.32.53.26.35

Horaires d'ouverture :
du lundi au samedi

HIVER (du 1^{er} oct. au 31 mars)
08h30-11h45 — 14h00-16h45

ÉTÉ (du 1^{er} avril ou 30 sept.)
08h30-11h45 — 14h00-17h45

Informations utiles

MAIRIE	Sous-préfecture des Andelys 10, rue de la Sous-préfecture 27705 Les Andelys Tél. : 02.32.54.74.87	ARTISANS	Gîte Charmoye, <i>Gîte de France n° 919</i> Tél. : 02.32.39.53.38 (centrale de réservation)
35, rue de l'église 27940 NOTRE-DAME DE L'ISLE Tél : 02.32.52.60.90 Fax : 02.32.52.04.19 Courriel : mairie@notre-dame-de-lisle.fr Horaires d'ouverture au public : Mercredi : 10 h 30 – 12 h Vendredi : 17 h 30 – 20 h	Assistants maternelles	AC Couverture Zinguerie 3, rue Henri Delavigne mobile : 06.47.39.22.59	SANTE / BIEN ÊTRE
ECOLE	Fortier Maryse 6, rue du Moulin Tél. : 02.32.52.05.75	A2CM Masset 8, rue Georges Mauger Tél. : 02.32.53.45.52	Infirmières D.E. Sylvie Goulay & Nicole Saunier tél.: 02 32 52 58 72 Cabinet : 81, Grande rue, 27940 PORT-MORT. Sur rendez-vous
Ecole de Notre-Dame de l'Isle 12, rue du Clos Galy, 27940 Notre-Dame-de-l'Isle Tél. : 02.32.52.28.22.	Regnault Denise 8, rue de la Ceriseraie Tél. : 02.32.52.63.60	Cellier Laurence La Fée Hirondelle Accessoire de mode faits main mobile : 06.24.45.92.07 laurence@lafeehirondelle.fr	SERVICES D'URGENCE
Ecole de Pressagny-l'Orgueilleux 11 rue aux Huards 27510 Pressagny-l'Orgueilleux Tél. : 02.32.21.67.10	ASSOCIATIONS	CREADESIGN27 - Agencement (Menuiserie, Parquet, Isolation) Nicolas Desaleux 21 rue de l'Eglise Tél. : 06.14.40.31.54 Creadesign27@hotmail.fr	Pompiers : 18 Samu : 15 SOS Médecins : 02.32.33.32.32 Hôpital Vernon : 02.32.71.66.00 Gendarmerie : 17 ↪ Les Andelys : 02.32.54.03.17. Eau (Sogea) : 02.32.38.14.57 (24h/24) EDF : 0810 333 027
	Turgis Isabelle 8, rue Lucien Lefrançois Tél. : 02.32.77.40.15	Di Giulian Eric maçon, 19, rue d'Hennezis. Tel : 02.32.52.27.61	SOS Essaim d'abeilles Marie & Stéphane Thériaux 27, rue de la Roque, 27940 PORT-MORT. tél. : 02.32.53.47.10
Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs (C.C.A.E.) 2, rue Flavigny 27700 LES ANDELYS tél. : 02.32.71.25.20. fax : 02.32.51.43.57 courriel : contact@cc-andelys.fr Internet : www.cc-andelys.fr Horaires d'ouverture : lundi - mardi - mercredi : 8h45-12h30 ; 13h45-17h30 jeudi : 8h45-12h30 ; 13h45-18h30 vendredi : 8h45-12h30 ; 13h45-16h30	ACCORDÉON CLUB DE NORMANDIE	Lorailier Bernard Plaquiste 10, rue de la Ceriseraie mobile : 06.14.80.70.94 Tél. : 02.32.77.49.20 Fax : 02.32.52.47.60	SOS Essaim de guêpes M .Fouquet tél. : 06.43.27.87.61
	Comité des fêtes de Notre-Dame de L'Isle Président : Luc Potin Mobile : 06.63.62.48.92.	Pertoldi Karine Graphiste freelance 18, rue de Mézières Tél. : 02.32.53.20.22 06.16.81.34.73.	MENTIONS LEGALES
Accordéon Club de Normandie 41, rue de l' Eglise mobile : 06.87.78.50.45	AISLC (Association Isole Sports Loisirs Culture) Président : Denis Garnier 14, rue Emile Breton Tél. : 02.32.52.57.67	Skaziak Eric, parcs et jardins 9, rue Emile Breton Tél. : 02.32.52.63.09.	Périodique communal de Notre-Dame de l'Isle (27-Eure) Directeur de Publication : Thibaut Beauté Pdt du comité de rédaction : Christophe Lacaille Membres : Muriel Baumgartner ; Alain Favresse ; Catherine de La Brosse ; Christian-Marie Monnot. Ont aussi participé à ce numéro : Thibaut Beauté, Roselyne Lardy, Thierry Lepré, Maquette : Christophe Lacaille ; Alain Favresse Tirage ~ 400 exemplaires Imprimeur : décopub, St Marcel.
Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs (C.C.A.E.) 2, rue Flavigny 27700 LES ANDELYS tél. : 02.32.71.25.20. fax : 02.32.51.43.57 courriel : contact@cc-andelys.fr Internet : www.cc-andelys.fr Horaires d'ouverture : lundi - mardi - mercredi : 8h45-12h30 ; 13h45-17h30 jeudi : 8h45-12h30 ; 13h45-18h30 vendredi : 8h45-12h30 ; 13h45-16h30	AMICALE CANINE DE PRESSAGNY	RESTAURANT	
Conseil général de l'Eure Boulevard Georges Chauvin, 27000 EVREUX Tel. : 02.32.31.50.50. Fax : 02.32.33.68.00. www.eure-en-ligne.fr/cg27 Président. Jean-Louis DESTANS	Amicale Canine de Pressagny rue des Prés Tél. : 06.20.13.86.68	L'Estaminet de L'Isle 1, rue de l'Eglise Tel. : 02.32.52.71.70	
SERVICES DE L'ETAT	INDUSTRIE	GITES RURAUX	
Préfecture de l'Eure : Boulevard Georges-Chauvin 27022 Evreux Tél. : 02.32.78.27.27.	Aco Produits Polymères SA Le quai à bois Tél. : 02.32.51.30.55.	Pesolya Mme Jourdan 1, rue Lucien Lefrançois Tél. : 09.64.45.63.65	
	GSM Granulats Route des Andelys Tel : 02.32.52.61.90 Fax : 02.32.77.45.97	Au champ du renard 14, rue de Mézières Pressagny le val (Réservation en ligne sur Giverny.org)	

